

PAR COURRIEL

Québec, le 17 octobre 2023

Objet : Demande d'accès n° 2023-09-036 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 septembre dernier, concernant les copies des rapports d'inspection en lien avec l'avis de non-conformité du 7 septembre 2023 et tous les rapports en lien avec le barrage x0004983 au cours de l'année 2023.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

- 01- Rapport terrain X0004983_14 juin 2023_ 5 pages;
- 02- X0004983_Annexe_photo2023_1 page;
- 03- X0004983_Carte 1_Superficie du réservoir_1page;
- 04- X0004983_Carte 2_Site hydrique_1 page;
- 05- X0004983_Carte 3_Développement en aval_1 page;
- 06-X0004983_Compte rendu d'appel_16 août 2023_1 page;
- 07- ANC_DOC180923-18092023100350_7 septembre 2023_ 8 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Rosanna Aquino, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel rosanna.aquino@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 8

Type d'intervention : PT4 - Faible contenance & petit barrage

1. Identification

Date de l'intervention :	2023-06-14	Heure d'arrivée :	13h20	Heure de départ :	14h09
Date de la rencontre :	SO	Condition météorologique :	Nuage 18 °C		
Effectuée par :	Audrey Lamy, inspectrice				
Effectuée par :	Isabelle Gilbert, conseillère en contrôle				

2. Barrage/Lieu concerné

Numéro de barrage/lieu :	X0004983				
Catégorie de barrage :	Faible contenance	Particularité :	Aucune		

3. Demande

Provenance :	Interne (DSB)				
Objectif de l'intervention :	Contrôle terrain, maintien du répertoire et activité de détection				

4. Intervenent(s) rencontré(s) / contacté(s)

S/O

Nom :	Mathieu Gagné (Directeur des services techniques et hygiène du milieu pour la ville de Sainte-Adèle)	Implication :	Autre: Personne contact pour le dossier du barrage		
Nom :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Implication :	Choisissez un élément.		
Nom :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Implication :	Choisissez un élément.		

5. Photo/croquis/mesure

Photo/vidéo :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nombre :	42	Page annexée :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Croquis :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre :	SO	Page annexée :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Appareil photo :	5 - Nikon CoolPix AW110 (Couleur orange, 2014, 51110498)				
Annexe :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	-Carte 1 : Calcul de la superficie du réservoir (ha) -Carte 2 : Site hydrique -Carte 3 : Développement en aval -Compte rendu d'appel du 16 août 2023			
Hauteur du barrage mesurée :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Choisissez un élément			

6. Mise en contexte

Dans le cadre du programme terrain, le barrage X0004983 a été ciblé pour la mise à jour du répertoire ainsi que le contrôle des obligations réglementaires.

7. Travaux autorisés/déclarés

S/O

8. Dispositions réglementaires

S/O

9. Résumé de l'intervention et constats

Le barrage est accessible par le Chemin du paysan en voiture ensuite un sentier pédestre est présent jusqu'au barrage X0004983 (coordonnée GPS du sentier pédestre: N45°56'28.9", W074°11'28.6").

Les éléments contenus dans la fiche technique sont vérifiés.

Selon la fiche technique du barrage, l'appareil d'évacuation est un déversoir fixe en enrochement d'une longueur de 2 mètres. Arrivés sur les lieux, l'équipe constate de nouvelles conduites en polyéthylène haute densité (PEHD) sur la structure (voir annexe photo : images 1-2-4-5-6-9). Celles-ci sont situées en haut de la crête. Les conduites sont divisées en 2 sections, séparés par un remblai de terre situé à la partie centrale de l'ouvrage avec présence de végétations.

Le site est propice aux castors. Lors du recensement de 1998, la présence d'un barrage de castors a été observé. Lors de la visite, l'équipe de la DSB constate la présence de grillage afin d'empêcher les castors d'accéder aux conduites dans les deux sections du barrage.

À la droite du remblai de terre de la partie centrale, deux conduites de longueur approximative de 10 m et d'une ouverture d'environ 10-15 cm sont présentes. Il y a un grillage qui recouvre les conduites, de l'amont jusqu'à l'aval. Au-dessus du grillage, il y a une passerelle en bois qui donne accès au sentier pédestre de l'autre côté de l'ouvrage (voir images 6-7-9).

Nous observons, à gauche du remblai de terre de la partie centrale, une conduite en PEHD d'une longueur approximative de 20 m et d'une ouverture d'environ 30-40 cm. À l'amont de la conduite, il y a un grillage et l'eau circule bien (voir images 13-14). La conduite est installée en haut de la crête et le sentier pédestre passe directement sur la conduite. La crête et la conduite sont susceptibles d'être endommagées puisqu'elles sont exposées (voir images 8-10-11-12).

Le niveau d'eau du lac est pratiquement à la même hauteur que la digue du barrage au moment de la visite. Nous observons qu'il y a des signes de déversement en crête, soit de l'érosion sur la crête des deux sections d'évacuations. La crête est érodée au pourtour des conduites sur toute la largeur de la digue ainsi qu'au talus aval. Il y a présence de débris ligneux en aval dans les deux sections d'évacuations. De plus, la crête est non-uniforme, ce qui pourrait affaiblir davantage le barrage en cas d'une nouvelle surverse (voir images 10-12-14-15).

Sur la base des observations faites lors de cette vérification, la Direction de la sécurité des barrages est d'avis que le barrage X0004983 n'est pas maintenu dans un bon état de fonctionnement. Également, un quartier résidentiel est présent à environ 800m en aval du barrage. De plus, à environ 200m en aval du barrage, un nouveau quartier résidentiel est en développement (voir carte 3). Une rupture de ce barrage serait donc susceptible de compromettre la sécurité de personnes ou de biens. L'ensemble de ces observations indiquent une non-conformité à l'article 2.1 de la Loi sur la sécurité des barrages.

Éléments observés à mettre à jour dans la fiche technique :

Section 1 de la fiche technique

- Changement de la photo P1 au répertoire
- Ajouter dans remarques : Accessible en voiture ensuite petit sentier (coordonnée GPS du sentier: N45°56'28.9", W074°11'28.6")

Section 3 de la fiche technique

- Superficie du réservoir (ha) : changer pour 10.85
- Site hydrique : changer pour pourtour d'un lac
- Capacité de la retenue (m³) : changer pour 184 450

Section 4 de la fiche technique

État(s) observé(s) :

- Enlever : Percolation (non-observé)
- Présence de végétation généralisée

Section 5 de la fiche technique

- Type d'appareil d'évacuation changer pour conduite en polyéthylène haute densité
- Changer le nombre pour 2
- Dimension #1 (aile gauche): une conduite (PEHD) d'environ 20 m de longueur avec une ouverture d'environ 30-40 cm
- Dimension #2 (aile droite): deux conduites (PEHD) d'environ 10 m de longueur avec des ouvertures d'environ 10-15 cm

10. Calculs/vérifications réalisés au bureau

S/O

Dossier du barrage

- Le propriétaire est la Ville de Sainte-Adèle depuis 1999, une recherche de titre est à prévoir pour s'assurer que le propriétaire n'a pas changé.

Google Earth Pro

- La superficie du réservoir a été estimée à l'aide du logiciel Google Earth Pro approximativement 10.85 ha. Alors que la superficie figurant à la fiche technique est de 5.00 ha. (Voir carte 1)

Atlas géomatique du MELCCFP

- Site hydrique : pourtour d'un lac (voir carte 2)
- Nouveau développement résidentiel en aval du barrage (voir carte 3)

Calcul de la capacité de retenue en lac

- Calcul de la capacité de retenue avec la nouvelle donnée de superficie du réservoir estimée avec Google Earth Pro : $10.85 \text{ ha} \times 10\,000 \times 1.7 \text{ m} = 184\,450 \text{ m}^3$

Catégorie administrative

- Étant donné la hauteur de barrage de 2.2 m et une capacité de retenue de $184\,450 \text{ m}^3$, le barrage demeure de catégorie administrative « faible contenance »

Discussion avec M. Gagné : la ville n'était pas au courant que le barrage leur appartenait. Aucune inspection n'a été réalisés sur le barrage à sa connaissance et aucun entretien n'était prévu (voir compte rendu d'appel du 16 août 2023).

11. Recherche de titre/validation

S/O

Recommandation de recherche de titre à faire :

Oui Non

12. Recommandations techniques/administratives S/O

- Recherche de titre
- Mettre la fiche technique du barrage à jour suite aux constats réalisés lors de la visite
- Transmettre une lettre aux propriétaires en incluant la fiche technique mise à jour accompagnée de l'info-barrage

13. Manquement(s) constaté(s) S/O

Évaluation de la gravité des manquements constatés		
	Manquement : Défaut de maintenir en bon état de fonctionnement Référence légale (article) : 2.1 Nature du manquement : Sécurité	Degré de gravité évalué : Mineur
	Catégorie administrative du barrage : Faible contenance Niveau des conséquences du barrage : Minimal Explication : Le niveau du lac est à la même hauteur de la digue du barrage. Il y a des signes de déversement en crête causant de l'érosion au talus aval et à la crête et au pourtour des deux sections avec conduite. La crête est non-uniforme. Un sentier pédestre passe sur une conduite installée en haut de crête. La crête et la conduite sont susceptibles d'être endommagées puisqu'elles sont exposées. En aval du barrage X0004983, un quartier résidentiel est présent à environ 800m en aval du barrage. Également, un nouveau quartier est en développement à une distance approximative de 200 mètres en aval du barrage (voir carte 3).	Gravité objective du manquement : B

14. Facteurs aggravants S/O

<input type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même nature ou de même gravité objective ou supérieure ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité ou supérieure dans les cinq dernières années.
<input type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

15. Facteurs atténuants S/O

<input type="checkbox"/>	Le manquement en cause est fortuit ou accidentel.
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement, et le manquement est survenu à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnel.
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant au moment de la constatation du manquement avait déjà pris des mesures pour corriger la situation.
<input type="checkbox"/>	Autre facteur atténuant à considérer : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

16. Recommandations en lien avec les manquements constatés

S/O

Je recommande que le traitement à apporter soit le suivant : Mineur

- Nous recommandons de transmettre un avis de non-conformité au propriétaire selon l'article 2.1 al.1 de la Loi sur la sécurité des barrages.
- De plus, conformément à la directive sur le traitement des manquements, nous recommandons d'effectuer un suivi de manquement selon les mesures correctives qui seront mises en place afin de s'assurer du retour à la conformité.
- Fermer l'intervention

Signature des employés :

Audrey Lang

et

Numéro de l'intervention SAGO :

301 688 347

Date du rapport* : 2023-09-06

Numéro de suivi de l'intervention terrain :

2 305 171 317

Section réservé division des interventions et du soutien technique

17. Vérification des constats terrain effectués en lien avec l'état de fonctionnement et la sécurité des personnes ou de biens (LSB art. 2.1)

S/O

Approuvé par :	Vincent Duchesne	Fonction :	Ingénieur, chef de division
Signature :	<i>Vincent Duchesne</i>	Date :	2023-09-07
Commentaires :	Sur la base des informations mises à sa disposition, le signataire est d'avis que le barrage présente des désordres qui démontrent qu'il n'est pas maintenu dans un état de bon fonctionnement tel qu'il n'est pas susceptible de compromettre la sécurité de personnes ou de biens. Le propriétaire est en manquement en vertu de l'article 2.1. Les démarches administratives appropriés doivent être entamées par la division du suivi et contrôle afin que le propriétaire remédie à la situation.		

Ce rapport est produit dans le contexte de vérifications réalisées pour l'application de la Loi et du règlement sur la sécurité des barrages. Il ne doit en aucun temps être considéré comme un rapport d'inspection d'un ouvrage au sens de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs ou de l'article 42 du règlement sur la sécurité des barrages.

Ce rapport a été produit par la Direction de la sécurité des barrages (DSB) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et à son usage exclusif. La qualité des informations contenues dans le présent document est basée sur les informations disponibles lors de la rédaction de celui-ci, sur les données fournies par des sources extérieures et sur des hypothèses énoncées dans le rapport. Toute utilisation ou copie de ce rapport en partie ou en totalité par une tierce partie ne peut se faire sans le consentement préalable de la DSB.



X0004983_2023-06-14 (2).JPG
Image 1. Vue de l'aval gauche



X0004983_2023-06-14 (4).JPG
Image 2. Vue de l'aval gauche



X0004983_2023-06-14 (5).JPG
Image 3. Vue de l'amont



X0004983_2023-06-14 (7).JPG
Image 4. Vue de la crête et de l'amont (nouvelle conduite aile gauche)



X0004983_2023-06-14 (8).JPG
Image 5. Vue de la digue en terre et roche (aile gauche)



X0004983_2023-06-14 (10).JPG
Image 6. Grillage des anciennes conduites (aile droite) et la passerelle



X0004983_2023-06-14 (12).JPG
Image 7. Grillage des anciennes conduites (aile droite), vue de l'aval



X0004983_2023-06-14 (13).JPG
Image 8. Vue de l'aile gauche en amont



X0004983_2023-06-14 (19).JPG
Image 9. Début du grillage à l'amont des anciennes conduites



X0004983_2023-06-14 (20).JPG
Image 10. Vue de la crête aile gauche (accès au sentier)



X0004983_2023-06-14 (27).JPG
Image 11. Indicateur du sentier pédestre (à l'aile droite du barrage)



X0004983_2023-06-14 (28).JPG
Image 12. Vue de la digue en terre (aile droite) et du sentier en amont.
Érosion de la crête.



X0004983_2023-06-14 (33).JPG
Image 13. Conduite de l'aile gauche, vue de l'aval



X0004983_2023-06-14 (34).JPG
Image 14. Conduite de l'aile gauche, vue de l'amont. Érosion de la crête.



X0004983_2023-06-14 (35).JPG
Image 15. Vue du remblai de terre entre les deux sections



X0004983_2023-06-14 (37).JPG
Image 16. Vue de l'aval droite



X0004983_2023-06-14 (39).JPG
Image 17. Vue de l'aval gauche



X0004983_2023-06-14 (40).JPG
Image 18. Vue de l'aval droite des anciennes conduites

Titre : Calcul de la superficie du réservoir (ha)

Carte n° 1

N° de barrage : X0004983



Produit par : Audrey Lamy

Lieu : Sainte-Adèle

Date de l'image satellite : 6/7/2019

Commentaire :

Superficie approximative mesurée à l'aide de l'instrument de mesure de Google earth : 10.85 ha

Note : Carte tirée de Google earth

Orientation :



Titre : Site hydrique

Carte n° 2

N° de barrage : X0004983

Produit par : Audrey Lamy

Lieu : Sainte-Adèle

Date de l'image satellite : 2023

Légende :

→ : Sens de l'écoulement

✕ : Emplacement du barrage



Note : Carte tirée de l'Atlas géomatique du MELCCFP

Orientation :



ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

Titre : Développement en aval

Carte n° 3

N° de barrage : X0004983

Produit par : Audrey Lamy





Lieu : Sainte-Adèle

Date de l'orthophoto : 2022

Légende :

→ : Sens de l'écoulement (selon couche GRHQ)

Lits d'écoulement potentiels LiDAR :

-  Permanent
-  Permanent zone de transition
-  Intermittent
-  Intermittent zone de transition

X : Emplacement du barrage

● : Lot en développement

● : Lot occupé

Note : Carte tirée de l'Atlas géomatique du MELCCFP

Orientation :



COMPTE RENDU ET SUIVI DE CONVERSATION

X0004983

Ville de Sainte-Adèle

Numéro de barrage

DATE DE LA CONVERSATION

16 août 2023

14h55

Année – Mois – Jour

Heure

OBJET DE LA CONVERSATION

- Plainte
 Assistance technique
 Décision ou entente sur un dossier en traitement
 Autres demandes d'information

TYPE DE CONVERSATION :



Téléphonique



Entrevue

INITIATEUR DE LA DÉMARCHE :



Client(e)



Direction sécurité des barrages

IDENTIFICATION DU CLIENT

Interlocuteur(trice) : Mathieu Gagné

Fonction : Directeur des services techniques et hygiène du milieu

Représentant(e) : Ville de Sainte-Adèle

No de téléphone : 450-229-2921 poste 3262

No de télécopieur : 450-229-4179

Le 15 août 2023 à 13h30, Isabelle Gilbert et Audrey Lamy ont tenté de rejoindre la Ville de Sainte-Adèle. Il n'y a personne qui a décroché, donc un message a été laissé pour un retour d'appel.

Le 16 août 2023 à 14h55, M. Mathieu Gagné contact M. Isabelle Gilbert par téléphone. Audrey Lamy est présente durant la conversation.

-M. Mathieu Gagné mentionne qu'il est le Directeur des services techniques et hygiène du milieu pour la ville de Sainte-Adèle.

-Isabelle Gilbert explique que nous le contactons afin d'avoir des informations concernant le barrage X0004983 au Lac Richer à la suite de notre visite.

-M. Mathieu Gagné mentionne qu'il ne savait pas qu'il était propriétaire du barrage.

-Isabelle Gilbert lui explique le rôle de la DSB et de la nouvelle réglementation depuis mai 2022. Elle lui fait part de son inquiétude sur l'état du barrage, puisqu'il semble avoir un nouveau développement résidentiel en aval vis-à-vis l'état constaté du barrage actuel.

-M. Mathieu Gagné indique qu'il est en poste depuis octobre 2022. Il nous mentionne qu'il va nous rappeler la semaine prochaine puisqu'il veut faire des vérifications de son côté.

Fin de la discussion.

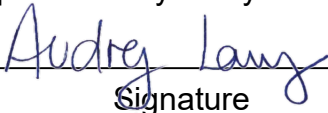
SUIVI

- Référer à un tiers :
 Attendre action du client : M. Mathieu Gagné va nous recontacter dans la semaine prochaine
 Exiger demande écrite :
 Autres (expliquez) :

RECOMMANDATIONS

Rédigé par : Audrey Lamy

le 16 août 2023



Signature

Le 7 septembre 2023

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Monsieur Mathieu Gagné
Directeur du service technique et hygiène du milieu
Ville de Sainte-Adèle
1381, boulevard de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A3

N°/Barrage : X0004983
N°/Réf. : 402274317

**Objet : Défaut de maintenir en bon état de fonctionnement le barrage X0004983 situé sur le lac Richer, sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle
Loi sur la sécurité des barrages**

Monsieur,

À la suite d'une vérification terrain effectuée le 14 juin 2023 par des représentantes dûment autorisées de la Direction de la sécurité des barrages du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le manquement suivant a été constaté :

- Ne pas avoir maintenu un barrage de catégorie « faible contenance » dans un état de fonctionnement tel qu'il n'est pas susceptible de compromettre la sécurité des personnes ou de biens à savoir le bon fonctionnement de l'évacuateur ainsi que l'entretien de la structure.
Loi sur la sécurité des barrages, article 2.1 al.1

Correctifs ou mesures à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

...2

Compte tenu du manquement constaté, vous devez prendre les mesures suivantes et nous en tenir informés :

- Mandater un ingénieur pour effectuer l'inspection du barrage et évaluer les mesures de mitigations requises.
- Mettre en place les mesures recommandées par l'ingénieur.

Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages (LMA) ou aux lois concernées par celle-ci. En vertu de l'article 21 de la LMA, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la sécurité des barrages, article 2.1 al.1

Par ailleurs, il est important de souligner qu'un propriétaire d'un barrage demeure responsable civilement de tout dommage que pourrait engendrer la gestion ou la rupture de son ouvrage.

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Isabelle Gilbert au 581 998-6197 ou à l'adresse courriel : isabelle.gilbert@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse : <https://www.cehq.gouv.qc.ca/securite-barrages/index.htm>.

SO/AL/gc

p. j. Fiche technique
Info-Barrages



Sylvie Otis, analyste
Chef - Division du suivi et du contrôle

Fiche technique d'un barrage

Numéro du barrage: X0004983

SECTION 1 - LOCALISATION DU BARRAGE

Nom du barrage: Richer, Barrage

Remarques :

Nom du réservoir: RICHER

Territoire(s):

Aménagement(s):



Municipalité(s)

77022 Sainte-Adèle

M.R.C.

Les Pays-d'en-Haut

Région(s) administrative(s)

Laurentides

Cadastre

Morin, Canton de

Rang

II

Lot

P16-A

Cadastre du Québec

2230327

Désignation primitive

Type	Nom	Rang/Bloc	Lot/Bloc
canton	Morin		

Carte topographique

Numéro	Échelle	Feuille	Coordonnées UTM NAD 83			Coordonnées degrés, minutes, secondes NAD 83	
			Zone	Nord (Y)	Est (X)	Latitude	Longitude
31G16			18	5087948.850	562600.722	45° 56' 32.150"	74° 11' 32.580"

Hydrographie

Type	Numéro	Nom	Numéro	Nom bassin primaire
Bassin	04010000	Nord, Rivière du	04300000	Outaouais, Rivière des
Bassin	04300000	Outaouais, Rivière des	04300000	Outaouais, Rivière des
Cours d'eau	04010154	Trib.45D.56M.10S.-74D.11M.10S.	04300000	Outaouais, Rivière des
Lac	57336	Richer, Lac	04300000	Outaouais, Rivière des

Fiche technique d'un barrage

Numéro du barrage: X0004983

SECTION 2 - PROPRIÉTAIRE

Intervenant: Y2010804

Nom: Ville de Sainte-Adèle

Adresse: 1381, boulevard de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec)

Code Postal: J8B1A3

Autre pays:

Personne contact propriétaire

Nom: Girard, Pier-Luc

Fonction: Directeur adjoint - Services T

Courriel: plgirard@ville.sainte-adele.qc.ca

Téléphone: 450-229-2921 Poste: 3256

Télécopieur: - -

Autre(s) contact(s):

SECTION 3 - INFORMATIONS SUR LE BARRAGE

Catégorie administrative:	Faible contenance	Hauteur du barrage (m):	2.2
Année de construction:	1963	Hauteur de retenue (m):	1.7
Année de modification:		Superficie du réservoir (ha):	10.85
Longueur de l'ouvrage (m):	60.0	Superficie bassin versant (km ²):	
Zone sismique:	4	Longueur de refoulement (m):	
Type(s) d'utilisation		Largeur moyenne (m):	
100 % Prise d'eau		Site hydrique:	Au pourtour d'un lac
Date de la dernière visite:	1998-07-27	Capacité de la retenue (m ³):	184 450
		Calcul de la capacité de retenue:	Selon le règlement

SECTION 4 - SECTION(S) DU BARRAGE ET DESCRIPTION DE L'ÉTAT

No de section:	10	Type de section:	Unique
		Type de barrage:	Terre
Identification de la section:			
Année de construction:	1963	Année de modification:	
Type de terrain de fondation:	Alluvion ou nature inconnue	Longueur (m):	60.00
Source information:	Selon les indices sur le terrain	Revanche (m):	
Matériaux:	Terre		
État(s) observé(s):			
Phénomène ou état:	Érosion		
Localisation:	Près de la conduite d'évacuation		
Description:	Majeur		
Phénomène ou état:	Présence de végétation		
Localisation:	Barrage		
Description:	Beaucoup d'arbres, Présence de végétation généralisée		
État de la section:	Pauvre ou inconnu		

Fiche technique d'un barrage

Numéro du barrage: X0004983

SECTION 5 - APPAREIL(S) D'ÉVACUATION

Type d'appareil:	Déversoir conduite	Nombre:	2
Dimension (mètres):	environ 20m longueur, ouverture environ 30-40 cm	Numéro d'appareil:	1
Description:	à gauche du remblai de la partie centrale (une conduite)		

Type d'appareil:	Déversoir conduite	Nombre:	2
Dimension (mètres):	environ 10m longueur, ouverture environ 10-15 cm	Numéro d'appareil:	2
Description:	à droite du remblai de la partie centrale (deux conduites)		

Fiabilité des appareils d'évacuation : Inadéquate ou indéterminé

SECTION 7 - INFORMATIONS SUR LA POPULATION EN AVAL DU BARRAGE

Type d'infrastructure:	Autres barrages en aval	Nombre:	2	Distance (m):	1000
Description:	Barrages X0004987 et X0004994				



Info-Barrages

Règlement sur la sécurité des barrages

Résumé des mesures applicables à un barrage de catégorie « faible contenance »

1. **Maintenir le barrage** dans un état de fonctionnement tel qu'il n'est pas susceptible de compromettre la sécurité de personnes ou de biens.
2. **Faire une déclaration** au ministre dans les cas suivants :
 - Avant la construction;
 - Avant d'effectuer des travaux de modification de structure contribuant à modifier la capacité d'évacuation, la hauteur du barrage ou la stabilité de l'ouvrage;
 - Avant d'effectuer des travaux de démolition.

Une déclaration relative à la construction et à la modification de structure est un dossier fournissant les nom et adresse du propriétaire, la description du projet, la localisation du barrage, la capacité de retenue et la hauteur du barrage à l'issue des travaux, une attestation de l'ingénieur responsable des plans et devis selon laquelle le barrage sera ou demeurera dans la catégorie des barrages à faible contenance à l'issue des travaux, le nom de l'ingénieur responsable des plans et devis ainsi que son numéro de membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Une déclaration relative à la démolition d'un barrage est un document fournissant les nom et adresse du propriétaire, la localisation du barrage et la description des travaux projetés.

Cette déclaration ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par la loi ou tout règlement, le cas échéant.

Le propriétaire ou le promoteur qui transmet au ministre la déclaration doit utiliser le formulaire approprié disponible sur le site Internet du Ministère : <https://www.cehq.gouv.qc.ca/securite-barrages/formulaires-guides-cartes.htm>.

3. **Informez le ministre** de tout changement qui affecte un renseignement consigné au Répertoire des barrages, notamment l'information concernant la propriété de l'ouvrage, et lui transmettez, dans les trois mois qui suivent la réception d'une demande à cet effet, tout renseignement ou document nécessaire à la mise à jour du Répertoire.

Un manquement à ces mesures expose le contrevenant à une sanction administrative pécuniaire, à une poursuite pénale ou à une mesure administrative prise en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages ou de la Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages.

Ce texte est un exposé sommaire des principales mesures prévues à la Loi sur la sécurité des barrages et au Règlement sur la sécurité des barrages. Les textes publiés dans la Gazette officielle du Québec constituent les seules versions officielles. Il est possible de se les procurer aux Publications du Québec.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous joindre par téléphone, par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte
contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs
Direction de la sécurité des barrages
675, boulevard René-Lévesque Est
9^e étage, boîte 25
Québec (Québec) G1R 5V7

Courriel : repertoire.barrages@environnement.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 521-3945

